

## Les grandes entreprises ont représenté 48 % du total des dons en 2020, en nette baisse par rapport à 2015.

La crise sanitaire a perturbé l'activité associative et le mécénat d'entreprises. Pour autant, comme le montre l'enquête du réseau Recherches & Solidarités dévoilée en exclusivité par « Les Echos », le montant des dons n'a pas régressé. Les déclarations fiscales effectuées au titre de 2020 - les dernières disponibles - font état de 2,25 milliards d'euros, autant que les dons pour 2019.

Pour mémoire, le mécénat permet une réduction de l'impôt sur les sociétés de 60 % (avec un report si la société affiche des pertes). Et, depuis la loi de Finances 2020, qui visait à limiter le coût pour l'Etat, la réduction se limite à 40 % pour les sommes excédant 2 millions.

### ***Elan de générosité***

En 2020, le nombre d'entreprises déclarant un don a reculé de 7 %, à 102.000. « *Nous pouvions nous attendre au pire mais finalement, si le nombre d'entreprises concernées a baissé, ce qui ne paraît pas anormal, cette diminution doit s'analyser à l'aune de la multiplication par quatre des entreprises mécènes sur les neuf années précédentes* », souligne l'avocat Xavier Delsol, qui intervient comme expert dans cette étude. « *Ce grand élan de générosité, qui a été similaire pour les particuliers, est un signe encourageant* », poursuit-il, notant que le même élan semble à l'oeuvre aujourd'hui avec la crise ukrainienne.

La progression du mécénat sur la décennie est spectaculaire. Le montant des dons a connu un bond de 130 % depuis 2010. Ils représentaient moins de 1 milliard en 2010. Sur dix ans, la proportion d'entreprises mécènes est passée de 2,1 % à 5,4 %, avant de fléchir à 4,8 % en 2020, sur fond de Covid.

Quelles entreprises donnent ? Les plus petites, y compris les entrepreneurs individuels ayant opté pour un régime de société, qui représentent plus de 90 % du total des entreprises relevant de l'impôt sur les sociétés en 2020, comptent pour 60 % des déclarantes. Soit une hausse de 7 points par rapport à 2015. Mais elles ne représentent qu'une assez faible proportion des montants déclarés. De près de 4 % des dons en 2015, elles sont montées à 6,1 % en 2020.

À l'opposé, les grandes entreprises (près de 500 en 2015), représentent 0,3 % du total de celles qui déclarent un don, mais 48 % du total des montants déclarés. Elles pèsent toujours lourd, mais leur poids diminue nettement : elle comptait pour 58 % des montants en 2015, soit une chute de 10 points sur les cinq dernières années. « *La tendance à l'implication croissante des plus petites entreprises sur ce sujet du mécénat, que l'on pensait être l'apanage des seules très grandes entreprises, se confirme* », analyse Xavier Delsol : Les polémiques sur le sujet - dans le cas de Notre-Dame de Paris ou encore sur certains investissements muséaux - ont-elles « refroidi » l'ardeur des très grandes entreprises ? L'avocat estime qu'il y a un risque que ces dernières se tournent vers des opérations de parrainage, où le retour sur investissement est plus direct.

Le relèvement du plafond des dépenses déductibles à 20.000 euros par an (si le plafond de cinq pour mille du chiffre d'affaires est inférieur à ce montant) explique en outre sans doute que les petites entreprises aient augmenté leurs dépenses.